

# **SUBVENTIONS VERSÉES PAR LA SOFIL AU 31 MARS 2011 DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA TAXE FÉDÉRALE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTIONS DU QUÉBEC**

## **INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT EN COMMUN POUR LA PÉRIODE 2010-2014**

---

- La SOFIL dispose, à compter de l'année 2010, d'une somme de 700,0 millions de dollars sur quatre ans pour le financement du transport en commun.

### **Répartition des sommes disponibles**

- En premier lieu, le ministre des Transports a déterminé, pour la période de quatre ans, l'enveloppe disponible pour les sociétés de transport et celle disponible pour les autres organismes. Cette répartition a été effectuée à partir de l'achalandage de chacun des groupes pour l'année 2008.
- En second lieu, le ministre des Transports a déterminé, pour chacun des organismes, l'aide financière disponible annuellement :
  - le montant maximal disponible pour les sociétés de transport a été réparti en proportion de l'achalandage total constaté pour chacune d'elles au cours des années 2006, 2007 et 2008, selon le tableau de l'achalandage des sociétés de transport transmis par l'Association du transport urbain du Québec au ministère des Transports le 14 décembre 2009;
  - pour les organismes autres que les sociétés de transport, l'enveloppe disponible a été répartie en fonction de l'achalandage constaté pour chacun d'eux pour l'année 2008 et ajustée, le cas échéant, en fonction des arrêts de service survenus au cours de la même année.
- L'enveloppe calculée par organisme lui est réservée jusqu'à la fin du programme et est reportée d'année en année jusqu'à épuisement des sommes disponibles.

### **Priorités d'utilisation des sommes disponibles**

- Les subventions de la SOFIL peuvent notamment contribuer à financer les infrastructures et les équipements suivants :
  - l'achat et le remplacement, à l'état neuf, de minibus urbains, d'autobus urbains et de véhicules de service nécessaires pour l'exploitation des réseaux d'autobus;
  - l'achat et l'installation de biens servant à l'exploitation d'un réseau de transport en commun et présentant un caractère innovateur au point de vue technologique, notamment pour le repérage des véhicules, l'information à la clientèle, la priorisation des véhicules de transport en commun dans la circulation automobile, la source d'énergie des véhicules, l'aide à l'exploitation, incluant les logiciels d'exploitation, l'émission des titres de transport et la perception des recettes;

- l'acquisition, la construction, l'agrandissement, le remplacement et la réfection d'un bien immeuble, notamment pour les fins d'une utilisation comme garage, terminus, centre administratif ou stationnement d'incitation à l'utilisation du transport en commun;
- l'implantation, l'amélioration et le prolongement de voies réservées aux autobus;
- l'acquisition, l'installation et le remplacement d'abribus;
- l'acquisition et l'installation de supports à vélo;
- l'achat, le remplacement et la réfection des voitures de métro et des équipements, de même que la réfection des infrastructures du réseau de métro;
- les modifications visant à améliorer, pour les clientèles à mobilité réduite, l'accès à un service régulier de transport en commun;
- les dépenses admissibles effectuées en vue de prolonger la durée de vie utile des minibus, des autobus et des voitures de métro.

### **Versement des subventions**

- Le montant de la subvention de la SOFIL correspond généralement à 85,0 % des dépenses jugées admissibles par le ministère des Transports.
- Les subventions aux municipalités, aux municipalités régionales de comté, aux régies municipales et intermunicipales de transport, aux regroupements de municipalités et aux conseils intermunicipaux ou régionaux de transport sont versées sous la forme d'un paiement au comptant. Les subventions aux sociétés de transport sont versées sous la forme d'un paiement au comptant ou sous la forme d'un remboursement du service de la dette.
- Au 31 mars 2011, le ministre des Transports avait autorisé le versement aux organismes de transport en commun de subventions totalisant 61,6 millions de dollars. De ce montant, 5,3 millions de dollars avaient effectivement été versés, ce qui laisse un solde à verser de 56,3 millions de dollars.

## TRANSFERT DE LA TAXE FÉDÉRALE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTIONS DU QUÉBEC 2010-2014

### Infrastructures de transport en commun au 31 mars 2011

(en dollars)

Nom de l'organisme	Montant total confirmé par le ministre pour la période 2010-2014	Versements approuvés	Subventions versées ou reconnues au 31 mars 2011 <sup>(1)</sup>	Subventions approuvées non versées <sup>(2)</sup>
<b>Sociétés de transport en commun</b>				
• Société de transport de Montréal	498 821 927	55 585 964	0	55 585 964
• Réseau de transport de la Capitale	56 824 906	0	0	0
• Réseau de transport de Longueuil	41 897 910	5 150 946	4 635 851	515 095
• Société de transport de Laval	26 466 807	0	0	0
• Société de transport de l'Outaouais	23 214 682	0	0	0
• Société de transport de Sherbrooke	9 676 226	0	0	0
• Société de transport de Saguenay	6 914 099	0	0	0
• Société de transport de Lévis	4 863 907	0	0	0
• Société de transport de Trois-Rivières	4 370 989	735 628	613 733	121 895
<b>Sous-total</b>	<b>673 051 454</b>	<b>61 472 538</b>	<b>5 249 584</b>	<b>56 222 954</b>
<b>Organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun</b>				
• CIT Laurentides	6 173 032	46 953	0	46 953
• CRT Lanaudière	5 163 352	0	0	0
• CIT Vallée du Richelieu	2 510 654	0	0	0
• CIT Sud-Ouest	2 503 701	0	0	0
• Saint-Jean-sur-Richelieu	2 039 175	0	0	0
• CIT Sorel-Varennes	1 583 075	0	0	0
• CIT le Richelain	1 401 175	0	0	0
• CIT Chambly-Richelieu-Carignan	1 120 395	0	0	0
• CIT Roussillon	943 094	0	0	0
• Sainte-Julie	738 139	0	0	0
• Régie municipale de transport en commun de Shawinigan	538 582	0	0	0
• Drummondville	398 185	0	0	0
• CIT Haut-Saint-Laurent	343 729	0	0	0
• CIT Presqu'île	275 571	0	0	0
• Granby	221 791	0	0	0
• Mont-Tremblant	214 455	0	0	0
• Rouyn-Noranda	150 892	0	0	0
• Victoriaville	144 731	0	0	0
• Rimouski	143 358	64 871	53 587	11 284
• Baie-Comeau	120 895	0	0	0

(1) Les montants indiqués à titre de subventions versées ou reconnues comprennent la part fédérale effectivement versée et la part provinciale reconnue aux fins de subventions, qu'elle ait été versée au comptant ou qu'elle soit versée plus tard par l'entremise du service de la dette.

(2) Les montants indiqués à titre de solde de l'engagement pris comprennent la part fédérale et la part provinciale.

**TRANSFERT DE LA TAXE FÉDÉRALE SUR L'ESSENCE  
ET CONTRIBUTIONS DU QUÉBEC 2010-2014**

**Infrastructures de transport en commun au 31 mars 2011**  
(en dollars)

Nom de l'organisme	Montant total confirmé par le ministre pour la période 2010-2014	Versements approuvés	Subventions versées ou reconnues au 31 mars 2011 <sup>(1)</sup>	Subventions approuvées non versées <sup>(2)</sup>
• Salaberry-de-Valleyfield	77 709	0	0	0
• Thetford Mines	61 936	0	0	0
• Val-d'Or	43 937	0	0	0
• Sept-Îles	36 985	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>26 948 546</b>	<b>111 824</b>	<b>53 587</b>	<b>58 237</b>
<b>TOTAL</b>	<b>700 000 000</b>	<b>61 584 362</b>	<b>5 303 171</b>	<b>56 281 191</b>

(1) Les montants indiqués à titre de subventions versées ou reconnues comprennent la part fédérale effectivement versée et la part provinciale reconnue aux fins de subventions, qu'elle ait été versée au comptant ou qu'elle soit versée plus tard par l'entremise du service de la dette.

(2) Les montants indiqués à titre de solde de l'engagement pris comprennent la part fédérale et la part provinciale.